

## **GE\_GERICHTE ACPR/792/2020 vom 26. August 2020**

GE Cour de justice, 2020-08-26, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ACPR\\_792\\_2020](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACPR_792_2020)

FR: GE\_GERICHTE ACPR/792/2020 du 26 août 2020

IT: GE\_GERICHTE ACPR/792/2020 del 26 agosto 2020

### **Erwägungen**

#### **E. 4**

let. a CPP, soit le 13 mars 2020, est opposable au recourant; - son opposition expédiée le 9 juillet 2020 était par conséquent tardive, ce qu'ont constaté à juste titre tant le SdC que le Tribunal de police, qui n'avaient donc pas à entrer en matière sur la contestation au fond; - le recourant se méprend en prétendant vouloir faire courir le délai d'opposition "de 30 jours" dès la réception du rappel du SdC du 11 juin 2020, le rappel en question ne faisant courir aucun délai d'opposition mais invitant seulement le contrevenant à régler le montant de l'amende et des frais dans un délai de 30 jours; - le recourant prétend dans sa détermination au Tribunal de police avoir été en incapacité de travail totale au moment de la notification de l'ordonnance pénale, ce à quoi le premier juge a répondu qu'il ne ressortait pas des arrêts de travail produits que l'intéressé aurait été incapable de se déplacer pour aller chercher à la Poste le pli recommandé;

- 5/7 - P/12766/2020 - le recourant ne remet pas en cause cette appréciation dans son recours. À juste titre, dès lors que c'est sous l'angle d'une éventuelle restitution du délai d'opposition, au sens de l'art. 94 CPP, que cette question, dont l'examen revient au SdC, doit être tranchée; - le recours s'avère ainsi infondé et doit être rejeté, sans demander d'observations aux autorités intimées et sans débats (art. 390 al. 2, 1ère phrase, et al. 5 a contrario CPP); - le recourant, qui succombe, supportera les frais envers l'État, qui comprendront un émolument de CHF 250.- (art. 428 al. 1 CPP et 13 al. 1 du Règlement fixant le tarif des frais en matière pénale, RTFMP; E 4 10.03). \* \* \* \* \*

- 6/7 - P/12766/2020

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.